

Secours en Milieux Souterrains

Angle maximal entre les ancrages

Dernière mise à jour : 21/02/2026

Référence :

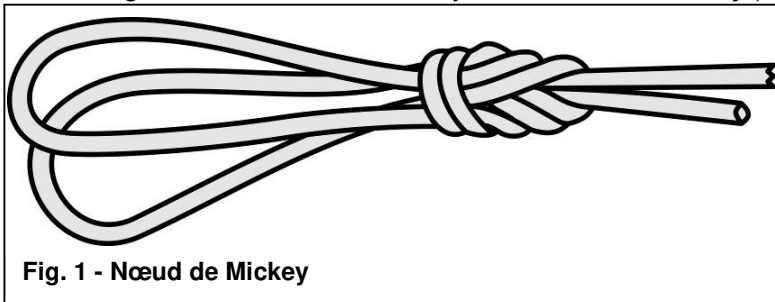
Paragraphe : 5.2.2.1 Les nœuds

Objet de la modification : La figure 6 doit représenter un angle maximal entre les ancrages de 90° (et non de 120°)

5.2.2.1 Nœuds d'attache

(...)

Un **amarrage en « Y »** est réalisé au moyen d'un nœud de **Mickey** (Fig. 1).



La tension doit être répartie de manière égale sur les deux points d'amarrage. L'angle qu'ils forment doit être inférieur à 90° (Fig. 2). Dans le cas contraire, les ancrages subissent une traction trop importante.

